

au levant duquel château était la basse-cour, qui était environnée d'un fossé, ce qui en faisait un double, au regard dudit château ; ladite basse-cour consistant tant en bâtiments anciens que nouveaux, ces derniers bâtis par ordre dudit feu seigneur Lantin, et comprenait ledit bâtiment neuf, construit entièrement de briques ; deux écuries, une grange et un chauffeur. Et, en continuant au midi, et au-delà dudit deuxième fossé et proche d'icelui, était le jardin du château ; ledit jardin grand et spacieux, garni d'arbres anciens et disposés en espaliers, quelques autres aussi à plein vent ; et aux extrémités duquel, savoir au midi et au couchant, étaient deux belles allées plantées de charmes ; ledit jardin néanmoins en assez mauvais état, la présente année, au sujet d'un défaut de jardinier ; et, au surplus fort gâté d'une grosse grêle qui tomba sur le finage dudit Montcoy, sur la fin du mois précédent ; il y avait encore quelques arbres fruitiers entre lesdits deux fossés, ce qui faisait une espèce de petit verger dans cette esplanade.

Il y avait dans ladite terre de Montcoy quatre domaines ou grangeries, qui étaient celle de la basse-cour du château ; celle située entre le château et l'église de Montcoy ; celle placée au-devant de l'église et celle de la Ville-du-Bois ; un moulin ; une tuilerie ; onze étangs appelés du Moulin, du Bois, Berchey, du Sauvoux, de la Guyarne, Neuf, Greffier, Peutot, de la Vigne, de la Folie et du Vernoy ; 1,207 arpents de bois. Ladite terre et seigneurie de Montcoy était estimée la somme de 80,000 livres, rendant annuellement 3,293 livres, 8 deniers.

On voyait par le terrier de la seigneurie de Montagny de 1538 que le seigneur dudit lieu avait toute justice haute, moyenne et basse, dans toute l'étendue de ladite terre sur tous les habitants dudit lieu, comme ceux-ci l'avaient déclaré audit terrier. Ce même droit lui attribuait les suivants :